

Être membre du Conseil de Développement se fait à titre personnel et bénévole.
L'adhésion est gratuite.

Le Conseil de Développement Sud Retz Atlantique est une instance de démocratie participative. Consultatif, il a pour vocation de faire participer la société civile au projet de territoire de la communauté de communes et intervient dans l'intérêt général du territoire et de ses habitantes.

Le Conseil de Développement Sud Retz Atlantique prône à ces fins la concertation, le débat, la mutualisation et sert de relais d'information entre les différents acteurs, en facilitant les rencontres et les échanges entre des personnes volontaires et bénévoles de l'ensemble du territoire.

Le Conseil de Développement Sud Retz Atlantique permet de ce fait aux élus locaux de mieux connaître et mieux prendre en compte les préoccupations et aspirations des habitantes, aussi bien que de s'inspirer des idées innovantes qui pourraient émerger.

Nom Prénom

Adresse postale

Code Postal et Commune

Adresse e-mail

Numéro de téléphone

- J'ai pris connaissance des fondements du Conseil de Développement.
- J'adhère à la charte de participation citoyenne.
- J'accepte le règlement intérieur du Conseil de Développement.

Ma participation au Conseil de Développement s'effectue :

- en tant que résident du territoire,
- en tant qu'exerçant une activité professionnelle, ou associative œuvrant sur le territoire.

Champ d'action économique
 social
 culturel
 éducatif ou sportif
 scientifique
 environnemental
 autre (préciser) :

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e),

Autorise par la présente le Conseil de Développement Sud Retz Atlantique et Sud Retz Atlantique Communauté tous deux situés 2 rue Gallée 44270 Machecoul-Saint-Même à utiliser mon image pour les besoins de sa communication.

Je reconnais que cette autorisation me permet de contrôler l'utilisation de mon image et je confirme que j'ai donné mon consentement libre et éclairé.

1. USAGE DE L'IMAGE

J'autorise à utiliser mon image pour les usages suivants :

- Illustration pour le site internet : www.sud-retz-atlantique.fr
- Publication sur les réseaux sociaux du Conseil de Développement et de la collectivité
- Parution dans le magazine intercommunal et le rapport d'activité
- Supports de communication imprimé (affiche, flyers, roll-up...)

Si vous ne souhaitez pas que l'on utilise votre image, merci de cocher la case ci-dessous

- Je n'autorise pas l'intercommunalité à utiliser mon image.

2. DURÉE D'AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE

Cette autorisation est valable pour une durée de

Préciser les dates exactes ou mentionner « jusqu'à révocation écrite de ma part ».

DROITS CONFORMÈMENT AU RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), j'ai le droit de :

- Demander l'accès à mes données personnelles.
- Demander la rectification ou l'effacement de celles-ci.
- Limiter le traitement de mes données.
- Opposer au traitement de mes données.
- Exercer mon droit à la portabilité des données.

Je peux exercer ces droits en contactant le conseil de développement par e-mail :

conseildeveloppement@ccsudreztatlantique.fr ou par courrier à

Conseil de Développement Sud Retz Atlantique

Maison de l'intercommunalité

ZIA de la Seiglerès - 2 rue Gallée 44 270 Machecoul Saint Même

DATE ET SIGNATURE

CHARTRE DE PARTICIPATION CITOYENNE



INTÉRÊT GÉNÉRAL

S'attacher à co-construire des actions à destination de tou.te.s, en donnant la priorité au collectif et en veillant à se prémunir de toute ambition personnelle ou partisane.

COOPÉRATION ET COLLECIALITÉ

Contribuer collectivement à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des projets du territoire, en partageant ensemble la responsabilité des analyses et orientations.



ÉCOUTE ET RESPECT

Laisser le temps à chacun.e de s'exprimer en accueillant ses propos avec bienveillance, sans interférer ni émettre de jugement, de sorte que chacun.e se sente accueilli.e dans son originalité.

TRANSPARENCE ET CLARTÉ

Favoriser l'implication et la mobilisation de tou.te.s en rendant lisibles les règles de participation et la manière dont les contributions sont prises en compte et rendues publiques.

INCLUSION ET ÉQUITÉ

Permettre l'expression libre et ouverte de tou.te.s selon des principes d'égalité et d'accessibilité, dans le respect de la diversité des citoyennetés sur l'ensemble du territoire.